

AIDE-MÉMOIRE SUR LE PAPIER DE POSITION DU PS SUISSE « VERS UNE EUROPE SOCIALE ET DÉMOCRATIQUE »

Pour le papier de position « Vers une Europe sociale et démocratique », les personnes concernées doivent respecter les règles et principes suivants :

1) DÉLAIS ET ENVOI

Délai 1 : 15 septembre 2022

pour les sections, les Partis cantonaux et les autres structures du Parti habilitées à soumettre des propositions

Délai 2 : 13 octobre 2020 pour toutes et tous les délégué-e-s inscrit-e-s au Congrès

À envoyer à : congres-proposition@pssuisse.ch

2) PERSONNES HABILITÉES À SOUMETTRE DES PROPOSITIONS

Selon l'article 13 des statuts concernant le Congrès, les délégué-e-s suivant-e-s, dès lors qu'ils et elles sont inscrit-e-s au Congrès, sont habilité-e-s à soumettre des propositions :

- les délégué-e-s des sections
- les deux délégué-e-s par Parti cantonal
- les membres du Conseil de parti
- les membres du Groupe socialiste aux Chambres fédérales
- les délégué-e-s du PS60+
- les délégué-e-s du PS Femmes socialistes
- les membres du PS Migrant-e-s
- les délégué-e-s de la JS Suisse
- les délégué-e-s du PS queer
- la déléguée / le délégué du Groupe socialiste du personnel fédéral

3) CHAPITRES CONCERNÉS

Les propositions peuvent être soumises pour l'ensemble du papier de position.

4) FORME DES AMENDEMENTS

Chaque amendement doit être spécifiquement assigné (à l'aide d'une référence au chapitre, au paragraphe, à la page) et assorti d'une demande (supprimer, compléter, reformuler) et d'une courte explication. Les amendements ne remplissant pas ces critères ne pourront pas être traités.

5) FORMAT

Veuillez s'il vous plaît transmettre vos propositions **au format Word** (pas de PDF !) avec **le formulaire pour les propositions**.

6) TRADUCTION

Pour des raisons de coûts et de temps, les propositions des délégué-e-s au Congrès ne pourront malheureusement pas être traduites. En revanche, les recommandations et justifications seront traduites.

7) DÉROULEMENT

La première série de propositions (15 septembre 2022) sera traitée et analysée par la présidence et compilée dans un document. Toutes les motions adoptées et modifiées seront incorporées dans une version révisée. Les deux documents seront envoyés le 28 septembre 2022 par courriel à tous les délégué-e-s, et disponible à partir de cette date sur internet : www.pssuisse.ch/congresbale

Les délégué-e-s ont jusqu'au 13 octobre 2022 pour soumettre de nouvelles propositions sur la version révisée.

Le 21 octobre 2022, tous les délégué-e-s recevront les documents complets. Ces documents constituent la base pour les discussions qui auront lieu durant le Congrès.